

Projet de déclaration de la Campagne pour la séance de clôture du Groupe de travail sur les STN et les droits humains, 18 octobre 2018

Monsieur le Président,

La Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à leur impunité, un réseau international qui regroupe plus de 250 membres, représentants des mouvements sociaux, des communautés et organisations affectées par les activités des transnationales, s'est très fortement engagée pour la création du mandat du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises (STN) et les droits de l'homme afin que ce dernier élabore un Traité contraignant à l'égard des STN.

La Campagne mondiale est également très fortement engagée dans le processus de négociations au sein du Groupe de travail pour ledit Traité. A ce titre, outre de nombreuses contributions écrites et orales, nous avons présenté l'an dernier une proposition de Traité et cette année la Campagne mondiale a soumis des commentaires et propositions sur le projet de Traité présenté par la présidence du Groupe de travail.

La Campagne mondiale assure son soutien au Groupe de travail chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les STN.

En ce qui concerne les recommandations et les conclusions, nous regrettons qu'il n'y ait aucune référence aux discussions des trois dernières années.

En ce qui concerne le contenu, le Groupe de travail doit impérativement retravailler en profondeur le projet de Traité présenté à la 4^{ème} session en incluant les six éléments suivants :

- 1) Le future Traité doit viser les STN et autres entreprises ayant des activités transnationales, conformément au mandat confié au Groupe de travail intergouvernemental par la résolution 26/9.
- 2) Le future Traité doit impérativement contenir les obligations directes des STN. Elle doit également établir la responsabilité solidaire des sociétés mères avec les entités au long de leur chaîne globale de production (filiales, sous-traitants, fournisseurs, etc.).
- 3) Le future Traité doit prévoir un mécanisme international de mise en œuvre avec des pouvoirs de coercitions. La Campagne mondiale propose la création d'une Cour internationale pour poursuivre les STN qui commettent des violations des droits humains et un Centre international de surveillance des STN.
- 4) Le futur Traité doit clairement établir la primauté des obligations en matière de droits humains sur les accords commerciaux et d'investissement.
- 5) Le futur Traité doit inclure des mesures concrètes contre l'influence des STN dans le processus de prise de décision des politiques publiques aux niveaux international et national.
- 6) Assurer la participation effective de la société civile à toutes les étapes des négociations sur le projet de Traité et protéger ce processus de l'influence des STN et de leurs représentants.

Ce sont des éléments clés pour le succès des travaux du Groupe de travail en vue d'élaborer un instrument efficace et utile, permettant aux affectées d'accéder à une justice tangible. En ce sens, ces éléments doivent être inclus dans le projet de traité révisé.

Cela fait depuis bientôt près de 50 ans que les instances onusiennes sont saisies de la question d'une régulation contraignante des activités des STN, sans succès jusqu'ici. Les affectées ont placé leur espoir dans les travaux de ce Groupe de travail dans leur quête de justice.

Dans un contexte de multiples crises (sociale, économique, politique, environnementale) et de conflits, ce Groupe de travail pourrait effectivement apporter sa modeste contribution en régulant les activités de ces entités qui échappent à tout contrôle démocratique et juridique. Une telle régulation permettra aussi aux États et aux peuples, victimes des STN, de recouvrer un pan important de leur souveraineté.

Nous exhortons tous les États à s'engager de manière constructive dans ce processus, en respectant l'objectif de la résolution 26/9.

Je vous remercie de votre attention